



PROCES VERBAL DE LA REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2015**

Le 9 février 2015, à 20h30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arsac, dûment convoqué le 29 janvier 2015, par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBO-Maire.

Etaient Présents : Frédéric AURIER – Régis BERNALEAU – Jean-Paul BOSC – Véronique BRAJON – Sylvie CAPERA-VIGNES – Eric CHARBONNIER – Arlette CHAVANNE – Nadine DUCOURTIOUX – Michel HAUTIER – Bernadette HENRIEY – Jean-François INDA – Dominique LAFRENOY – Christophe PEPIN – Karine PEROCHON – Hélène PIQUER – Rosy PIRAME – Béatrice PUGINIER – Jean RENOUD – Aline SALLEBERT – Florise SICHEL – Gérard SONGY – Claude VIDALENS

formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Claude VIDALENS

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la réunion du 3 décembre 2014.

L'Assemblée, après avoir entendu les différents exposés, délibère ainsi qu'il suit :

COMMANDE PUBLIQUE – AUTRES TYPES DE CONTRAT

2015-09.02-01 MISE AUX NORMES DES FOYERS LUMINEUX DE LA COMMUNE

Par délibération 2014-06.02-05 le Conseil Municipal autorisait une convention de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat Intercommunal d'Electrification du Médoc (S.I.E.M.) concernant la mise aux normes de l'éclairage public.

Monsieur le Maire précise que le choix de l'entreprise est aujourd'hui effectué et l'enveloppe financière réelle déterminée.

Par contre, le montant de la T.V.A, sur l'ensemble de l'opération, est imputable à la Commune. Il sera reversé au titre du FCTVA.

Le financement s'établirait donc comme suit :

Montant total de l'opération	107 200.00 € HT
	21 440.00 € (TVA 20 %)
	128 640.00 € TTC

✓ Participation S.I.E.M (80 % du montant HT)	85 760.00 €
✓ Participation de la Commune (20 % du montant HT + TVA sur l'ensemble de l'opération)	42 880.00 €

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ décide de maintenir les travaux de mise aux normes de l'éclairage public,
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le S.I.E.M.

DOMAINE ET PATRIMOINE - ALIENATION

2015-09.02-02 CESSION DE LA PARCELLE AN 177

Par délibération 2014.03.12-14 le Conseil Municipal approuvait la cession de la parcelle cadastrée AN 177, sise lieudit « Peypit » au Groupe PORCHERON, représenté par Monsieur Philippe PORCHERON, au prix de 28 000.00 €.

Après présentation de l'avis du service du Domaine, l'Assemblée entérine cette décision et autorise Monsieur le Maire à poursuivre les démarches engagées.

DOMAINE ET PATRIMOINE - ALIENATION

2015-09.02-03 CESSION DE LA PARCELLE AT 92

Par délibération 2014.03.12-16, le Conseil Municipal approuvait la cession de la parcelle cadastrée AT 92, sise lieudit « Le Pacage » à la société T.D.F. au prix de 28 000.00 €.

Après présentation de l'avis du service du Domaine, l'Assemblée entérine cette décision et autorise Monsieur le Maire à poursuivre les démarches engagées.

DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEME - ENVIRONNEMENT

2015-09.02-04 GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES PUBLICS

En partenariat avec le Conseil Général et le C.A.U.E. (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) de la Gironde, la Commune a mis en œuvre une aire de développement durable dans le cadre des pratiques d'entretien de ses espaces publics.

Celle-ci contribue à favoriser la biodiversité, économiser les ressources naturelles et supprimer les pollutions sans coût supplémentaire.

Aline SALLEBERT présente ce projet et plus particulièrement le recensement des espaces publics concernés, le diagnostic de la gestion actuelle et les contraintes techniques à prendre en compte dans l'élaboration de ce programme.

Ainsi, à Arsac sont répertoriés :

- ✓ 17 kms de voirie à nettoyer,
- ✓ 46 kms d'accotements et 114 kms de chemins forestiers à entretenir,
- ✓ 6 ha de tonte régulière,
- ✓ 3 ha à désherber.

Il est donc proposé d'atteindre, d'ici 2020, l'objectif « zéro pesticide » prôné par l'Etat en créant trois zones de gestion des espaces publics de la Commune auxquelles correspondent trois sites pilotes :

- ✓ Une gestion « extensive », avec le « Parc de Vinci » sur lequel les hauteurs et fréquences de tontes seront diminuées et variées.
- ✓ Une gestion intermédiaire, avec la rue « La Fleur » qui verra ses trottoirs enherbés et ses pieds de murs fleuris.
- ✓ Une gestion soutenue (essentiellement le centre bourg), avec le cimetière qui connaîtra un désherbage essentiellement mécanique.

Dans tous les cas les déchets verts seront valorisés : fabrication de compost, de paillage (grâce à la taille des arbres) réutilisés sur les espaces verts de la Commune.

Bien entendu une communication sera mise en place :

- ✓ Article sur « Arsac Infos »,
- ✓ Réunion de quartiers, notamment pour certains sites pilotes,
- ✓ Sensibilisation lors de la journée de l'environnement et au sein des écoles.

Suite à cet exposé et après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le principe de « gestion différenciée des espaces publics de la Commune » et charge Aline SALLEBERT de son suivi.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents se rapportant à cette opération et à solliciter les services du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour l'attribution de subventions. Celles-ci permettraient de financer, par exemple, la formation des agents, l'achat de matériels ou encore les frais de communication.

FINANCES LOCALES – CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES DES E.P.C.I. AUX COMMUNES

2015-09.02-05 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) 2015

La Commune étant éligible à la D.E.T.R., Monsieur le Maire propose de solliciter cette dotation dans le cadre de l'aménagement du bourg et plus particulièrement du projet paysagé de l'allée du Vieux Puits et du passage « cabinets médicaux / pharmacie ».

Le coût prévisionnel est de 269 880.00 € TTC financé comme suit :

- | | |
|--|--------------|
| ✓ Autofinancement | 224 330.00 € |
| ✓ Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux | 45 550.00 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le projet tel que présenté et les modalités de financement qui s'y rattachent.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents se rapportant à cette opération et à solliciter les services de l'Etat pour l'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - année 2015.

DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEME - CULTURE

2015-09.02-06 REGULATION DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – MISE AU REBUT D'OUVRAGES

Afin de permettre l'intégration de documents récents, il est nécessaire de procéder à une mise au rebut de certains ouvrages de la bibliothèque en fonction de leur état ou de leur ancienneté.

Un inventaire, correspondant au désherbage effectué d'octobre 2013 à octobre 2014, a été établi et concerne 636 documents.

Nadine DUCOURTIOUX propose au Conseil Municipal de valider cet état.

L'Assemblée, à la majorité de ses membres, autorise cette régulation des collections de la bibliothèque municipale.

PRESENTATION DU DOCUMENT UNIQUE

Suite à l'audit réalisé, le 24 juillet dernier, par la Société PREVALRISK dans le cadre de la mise en place du Document Unique, Frédéric AURIER présente le rapport correspondant.

Les risques ont été :

- ✓ Analysés et évalués après observation et entretien auprès des salariés,
- ✓ inventoriés pour chaque unité de travail, 16 au total (accueil, atelier, RPA, bibliothèque etc...),
- ✓ hiérarchisés suivant des priorités d'actions (de 1 à 4).

Ainsi :

- ✓ Il n'y a pas de point à améliorer en priorité 1 (urgent), donc pas de risque à interrompre ou supprimer immédiatement,
- ✓ 6 points sont en priorité 2, les risques doivent être réduits ou supprimés dans un délai de 3 à 6 mois,
- ✓ 19 points sont en priorité 3, les risques sont encore à maîtriser bien que la prévention soit suffisante, l'engagement est à court terme de 6 à 12 mois,
- ✓ 8 points sont en priorité 4, les risques sont tolérables, les améliorations à plus longue échéance (plus d'un an).

Une commission sera mise en place afin d'organiser les actions correctives et l'actualisation de ce document, la prochaine mise à jour étant prévue pour le 24 juillet 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Document de clôture

Numéros d'ordre des délibérations :

- ✓ **2015.09.02-01** – Mise aux normes des foyers lumineux de la Commune
- ✓ **2015.09.02-02** – Cession de la parcelle AN 177
- ✓ **2015.09.02-03** – Cession de la parcelle AT 92
- ✓ **2015.09.02-04** – Gestion différenciée des espaces publics
- ✓ **2015.09.02-05** – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2015
- ✓ **2015.09.02-06** – Régulation des collections de la bibliothèque municipale – mise au rebut d'ouvrages

Liste des membres présents et pouvoirs :

G. DUBO	F. AURIER	R. BERNALEAU	J.P. BOSC	V. BRAJON

S. CAPERA-VIGNES	E. CHARBONNIER	A. CHAVANNE	N. DUCOURTIOUX	M. HAUTIER

B. HENRIEY	J.F. INDA	D. LAFRENOY	C. PEPIN	K. PEROCHON

H. PIQUER	R. PIRAME	B. PUGINIER	J. RENOUD	A. SALLERBERT

F. SICHEL	G. SONGY	C. VIDALENS